



Informations de base	
<b>2024/0252(BUD)</b> BUD - Procédure budgétaire Budget rectificatif 5/2024: adaptation des crédits de paiement, actualisation des recettes et autres actualisations techniques <b>Subject</b> 8.70.54 Budget 2024	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>BUDG</b> Budgets	MUREŞAN Siegfried (EPP)	23/07/2024
Conseil de l'Union européenne			

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
10/10/2024	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2024)0650 	Résumé
05/11/2024	Adoption du projet du budget par le Conseil		
12/11/2024	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	14477/2024	Résumé
13/11/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/11/2024	Vote en commission		
22/11/2024	Dépôt du rapport budgétaire	A10-0017/2024	
27/11/2024	Décision du Parlement	T10-0049/2024	Résumé
27/11/2024	Résultat du vote au parlement		
23/01/2025	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/0252(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée

## Portail de documentation


## Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE765.136</a>	25/10/2024	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE765.317</a>	11/11/2024	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		<a href="#">A10-0017/2024</a>	22/11/2024	
Texte budgétaire adopté du Parlement		<a href="#">T10-0049/2024</a>	27/11/2024	<a href="#">Résumé</a>

## Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	<a href="#">14477/2024</a>	12/11/2024	<a href="#">Résumé</a>

## Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	<a href="#">COM(2024)0650</a> 	10/10/2024	<a href="#">Résumé</a>

## Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

## Acte final

Budget 2025/0008  
[JO OJ L 23.01.2025](#)

[Résumé](#)

## Budget rectificatif 5/2024: adaptation des crédits de paiement, actualisation des recettes et autres actualisations techniques

2024/0252(BUD) - 10/10/2024 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présenter le projet de budget rectificatif (PBR) n° 5 au budget général 2024 - ajustement des crédits de paiement, mise à jour des recettes et autres mises à jour techniques.

CONTENU : l'objectif principal du PBR n° 5 pour l'année 2024 est de mettre à jour à la fois les dépenses et les recettes du budget.

### Dépenses

Les changements proposés du côté des dépenses du budget concernent les éléments suivants :

- **l'augmentation des besoins en crédits de paiement** pour le Fonds européen de développement régional (FEDER) pour un montant total de 2,9 milliards d'euros, y compris en ce qui concerne la reprogrammation liée à la plateforme des technologies stratégiques pour l'Europe (STEP);

- **les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD)**: étant donné que plusieurs de ces accords faisaient encore l'objet de négociations lorsque le budget 2024 a été établi, un montant de 49,9 millions d'euros en crédits d'engagement et de 25,8 millions d'euros en crédits de paiement reste disponible sous la forme de réserves pour couvrir les accords et protocoles relatifs à la pêche entre l'Union et les gouvernements de certains pays tiers partenaires qui n'ont pas encore été adoptés;

- **l'augmentation des crédits liés aux estimations les plus récentes pour la mise à jour des rémunérations**, comme suit: (a) **rubrique 7**: une augmentation de 1,3 million d'euros pour le niveau des dépenses administratives du Comité des régions; une augmentation de 67,2 millions d'euros pour les pensions de toutes les institutions, également due à un nombre plus élevé de bénéficiaires de pensions; (b) **hors rubrique 7**: une augmentation de 12,1 millions d'euros de la contribution de l'UE à plusieurs agences décentralisées;

- **un ajustement de la contribution de l'UE à plusieurs agences décentralisées** lié à la mise en œuvre ou à d'autres raisons spécifiques, comme suit: (i) une augmentation de la contribution de l'UE à l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL) d'un million d'euros en crédits d'engagement afin de renforcer sa cybersécurité, compensée par une réduction du Fonds de sécurité intérieure (FSI); (ii) une augmentation de la contribution de l'UE à l'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice (eu-LISA) de 17 millions d'euros en crédits d'engagement; (iii) une diminution des crédits d'engagement alloués à l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux (AMLA) en raison de la révision des besoins de crédits pour la première année de sa mise en place, à la suite de retards dans les recrutements; (iv) une restitution de 2,8 millions d'euros en crédits d'engagement et de paiement au programme LIFE.

### **Recettes**

Du côté des recettes, le présent PBR incorpore 2.815 millions d'euros d'amendes et de pénalités définitives payées jusqu'au 30 septembre 2024. En conséquence, l'impact global sur les recettes est une augmentation nette des contributions RNB de 139,9 millions d'euros.

### **Financement**

Globalement, l'impact net de ce PBR 5/2024 est une **augmentation de 44,5 millions d'euros en crédits d'engagement** et de 2.954,8 millions d'euros en crédits de paiement au titre du budget 2024.

## **Budget rectificatif 5/2024: adaptation des crédits de paiement, actualisation des recettes et autres actualisations techniques**

2024/0252(BUD) - 27/11/2024 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 525 voix pour, 75 contre et 81 abstentions, une résolution concernant la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 5/2024 de l'Union européenne pour l'exercice 2024 - adaptation des crédits de paiement, actualisation des recettes et autres actualisations techniques.

Le Parlement a approuvé la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 5/2024.

Pour rappel, l'objet du PBR n° 5/2024 est de procéder à des adaptations des dépenses, en particulier en ce qui concerne les crédits de paiement, et d'actualiser les recettes du budget de l'Union :

- pour ce qui est des **dépenses**, le PBR n° 5/2024 entraîne une **augmentation nette de 44,5 millions d'euros en crédits d'engagement et de 2,95 milliards d'euros en crédits de paiement** en raison de l'absence de marge disponible aux rubriques 2b, 5 et 7 du cadre financier pluriannuel (CFP), il est proposé de mobiliser un montant supplémentaire de 7,2 millions d'euros au titre de l'instrument de flexibilité et d'utiliser un montant supplémentaire de 68,5 millions d'euros au titre du compartiment a) du dispositif de marge unique;

- pour ce qui est des **recettes**, le PBR n° 5/2024 inscrit au budget 2024 les amendes et astreintes définitives payées jusqu'en octobre 2024, pour un montant total de 2,82 milliards d'euros, ce qui signifie que des contributions RNB supplémentaires de 139,9 millions d'euros sont nécessaires pour répondre aux besoins en crédits de paiement.

Le PBR n° 5/2024 introduit également de nouvelles lignes de recettes et de dépenses pour le mécanisme de coopération pour les prêts à l'Ukraine, au titre duquel un soutien sera accordé sous la forme de prêts dont le service et le remboursement seront assurés par les flux futurs de recettes provenant d'actifs souverains russes immobilisés.

Le Parlement s'est félicité de l'augmentation des besoins en crédits de paiement pour le **Fonds européen de développement régional (FEDER)**, couplée à l'augmentation des besoins pour la politique agricole commune dans le virement global, ce qui indique que la mise en œuvre des programmes s'accélère après un lent démarrage au cours de la période 2021-2027.

Les députés constatent que l'augmentation des besoins en crédits de paiement est presque intégralement couverte par les recettes issues d'amendes et d'astreintes, notamment l'amende en matière de concurrence de 2,4 milliards d'euros imposée à Google pour des infractions aux règles de concurrence.

Soulignant la nécessité de **recettes durables à long terme pour le budget de l'Union**, le Parlement a demandé au Conseil et aux États membres d'adopter rapidement les propositions modifiées de la Commission afin d'augmenter les ressources propres disponibles pour le budget de l'Union. Il a appelé que les amendes et les redevances devraient servir de recettes supplémentaires pour le budget de l'Union.

Les députés ont souligné qu'il importe d'apporter un **soutien financier durable à l'Ukraine**, dans un contexte dans lequel le financement au titre de la facilité pour l'Ukraine et de l'assistance macrofinancière (AMF) existante est inférieur aux besoins.

Le Parlement a pris acte de l'**adaptation des rémunérations** plus élevée que prévu dans le budget pour 2024, tout en se félicitant que la quasi-totalité des coûts supplémentaires dans toutes les institutions aient été couverts par des redéploiements internes et que le recours au dispositif de marge unique soit dès lors limité.

Les députés ont souligné que l'adaptation des rémunérations touche également les **agences décentralisées**, qui voient leurs budgets annuels augmenter du fait de l'inflation supérieure au déflateur de 2% à laquelle elles ont été confrontées. Ils ont rappelé que le traitement actuel des budgets des agences décentralisées doit faire l'objet d'une réflexion plus approfondie dans le cadre des préparatifs de la Commission en vue du CFP pour l'après 2027.

Le Parlement a pris acte de l'augmentation des crédits en faveur de l'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA) afin de couvrir une hausse des coûts, mais est préoccupé par la réduction correspondante des crédits en faveur de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA). Il a invité la Commission à coopérer étroitement avec ces deux agences afin qu'elles disposent des moyens nécessaires pour remplir intégralement leurs missions et absorber les crédits supplémentaires qui leur sont alloués.

Les députés se sont félicités des crédits supplémentaires octroyés à l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL) en 2024 à la suite de la cyberattaque qui l'a visée au mois de juin de cette même année. Le service de cybersécurité pour les institutions, organes et organismes de l'Union (CERT-UE) devrait apporter un soutien technique supplémentaire aux autres agences et institutions compte tenu du niveau élevé de menace en matière de cybersécurité.

Le Parlement s'est dit préoccupé par les retards observés dans la phase de mise en place de l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux, en particulier en ce qui concerne le recrutement.

## Budget rectificatif 5/2024: adaptation des crédits de paiement, actualisation des recettes et autres actualisations techniques

2024/0252(BUD) - 23/01/2025 - Acte final

OBJET : adoption définitive du budget rectificatif n° 5 de l'Union européenne pour l'exercice 2024.

ACTE NON LÉGISLATIF : Adoption définitive (UE, Euratom) 2025/8 du budget rectificatif n° 5 de l'Union européenne pour l'exercice 2024.

CONTENU : le président du Parlement européen a constaté que la procédure prévue à l'article 314 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne est achevée et que le budget rectificatif n° 5 de l'Union européenne pour l'exercice 2024 est définitivement arrêté.

**Affectation des ressources de l'Union en vue d'assurer le financement du budget annuel de l'Union :**

Total des recettes des titres 2 à 6 : **8.574.254.621 EUR** en 2024 (contre 14.162.379.985 EUR en 2023).

Crédits à couvrir par les ressources propres : **141.170.058.938 EUR** en 2024 (contre 151.040.594.788 EUR en 2023).

**Recettes totales : 149.744.313.559 EUR** en 2024 (contre 165.202.974.773 EUR).

## Budget rectificatif 5/2024: adaptation des crédits de paiement, actualisation des recettes et autres actualisations techniques

2024/0252(BUD) - 12/11/2024 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le Conseil a adopté sa position sur le PBR n° 5 au budget général 2024, comme indiqué dans la présente [annexe technique](#).

Pour rappel, le projet de budget rectificatif (PBR) n° 5 au budget général pour 2024 concerne une adaptation des crédits de paiement, une actualisation des recettes et d'autres actualisations techniques.

En ce qui concerne le **volet des dépenses du budget**, les principales modifications proposées concernent les éléments suivants:

1) une augmentation du niveau des crédits de paiement alloués au **Fonds européen de développement régional (FEDER)** d'un montant total de 2,9 milliards d'EUR, notamment dans le cadre de la reprogrammation liée à la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP);

2) une actualisation des besoins en ce qui concerne les **accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD)**, compte tenu du fait que plusieurs accords ainsi que les protocoles y afférents ne seront pas conclus en 2024;

3) une augmentation des crédits, liée aux estimations les plus récentes relatives à l'actualisation des **rémunérations**, à savoir:

a) dans la rubrique 7: une augmentation du niveau des dépenses administratives pour le Comité des régions de 1,3 million d'EUR; une augmentation 67,2 millions d'EUR pour les pensions de toutes les institutions;

b) en dehors de la rubrique 7: une augmentation de 12,1 millions d'EUR de la contribution de l'UE en faveur de plusieurs organismes décentralisés.

4) une adaptation de la contribution de l'UE en faveur de plusieurs **organismes décentralisés**:

a) Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL): + 1 million d'EUR en crédits d'engagement afin de renforcer sa cybersécurité;

b) Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA): + 17 millions d'EUR en crédits d'engagement;

c) diminution des crédits d'engagement alloués à l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux (ALBC);

d) restitution de 2,8 millions d'EUR en crédits d'engagement et en crédits de paiement au programme LIFE. Compte tenu des retards dans l'adoption du paquet «zéro pollution», l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) n'auront pas besoin des crédits correspondants.

5) l'introduction de la **traduction automatique** a entraîné d'importantes économies dans certaines opérations de l'Office des publications, ce qui a permis de réduire le niveau des crédits d'engagement de la ligne budgétaire concernée.

Globalement, l'incidence nette de ce PBR sur les dépenses correspond à une augmentation de **44,5 millions d'EUR** en crédits d'engagement et de **2.954,8 millions d'EUR** en crédits de paiement.

En ce qui concerne le **volet des recettes**, ce PBR comprend 2 815 millions d'EUR d'amendes définitives et d'astreintes payées jusqu'au 30 septembre 2024.

Par conséquent, l'incidence globale sur le volet des recettes représente une **augmentation nette des contributions RNB de 139,9 millions d'EUR**.